



PROCÈS-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de TERCE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian RICHARD, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 04 septembre 2025

Nombre de conseillers :

- en exercice : 13
- présents : 12
- votants : 12

Présents : Christian RICHARD, Christine POLO, Jean-Joël BRUNET, Brigitte COUSSAY, Jean-Luc FOURNEYRON, Marion AUBRUN, Carl CANNETON, Jean-Louis DREVEAU, Christophe GABARD, Nathalie TEXIER, Françoise TOURAINE, Patrick LAURENT.

Absente excusée : Charlotte PARENTEAU-DENOEL.

Participait à la réunion : Laetitia NOLBERT, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Marion AUBRUN a été élue secrétaire en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

À l'ordre du jour :

I. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 03 juillet 2025 :

Lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, sans observation.

II. Délibérations :

N° D2025_42 – CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ.

Le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi temporaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité (article L.332-23 1°), au grade d'adjoint technique à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 28h, à compter du 1^{er} août 2025. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 :

- De créer un emploi temporaire sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts, voirie et bâtiments communaux, à temps non complet à raison de 28/35^{ème}, à compter du 1^{er} août 2025.
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence.

ARTICLE 2 :

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle similaire à l'emploi créé.

ARTICLE 3 :

- D'autoriser le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

ARTICLE 4 :

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget 2025.

N° D2025_43 – FONDS DE SOLIDARITÉ EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTRÉES DES CORBIÈRES.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT ;

L'incendie d'une intensité exceptionnelle s'étant déclaré le mardi 5 août à Ribaute dans l'Aude a ravagé le massif des Corbières, parcourant près de 17 000 hectares, impactant gravement quinze communes audoises et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires de l'Aude (AMA) a souhaité, avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), mettre en place un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens. Les sommes collectées seront centralisées par l'AMA, en accord avec la préfecture de l'Aude, et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Tercé tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes audoises impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Tercé contribue à soutenir les communes audoises impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 200 € à l'Association des Maires de l'Aude dont le siège social est Maison des Collectivités - 85 avenue Claude Bernard - CS 60050 - 11890 CARCASSONNE CEDEX

Après avoir entendu ce rapport et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver ce soutien financier à hauteur de 200 €,
- d'habiliter Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

N° D2025_44 – MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MÉDIATHÈQUE.

Au vu du bon fonctionnement de la médiathèque, de la fréquentation enregistrée et de l'augmentation du temps de travail de l'agente médiathécaire, cette dernière a proposé d'augmenter la plage horaire d'ouverture au public comme suit :

- Mardi : 10h30 – 12h30 / 16h00 – 18h30
- Mercredi : / 14h00 – 18h30
- Jeudi : / 16h00 – 18h30
- Vendredi : / 16h00 – 18h30
- Samedi : 10h30 – 12h30 /

Soit un total de 16h00 d'ouverture au public.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider ces nouveaux horaires d'ouverture au public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les nouveaux horaires d'ouverture au public proposés et décide de les appliquer à partir du 15 septembre 2025.

N° D2025_45 – MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le tableau des effectifs doit être mis à jour suite à la création d'un emploi permanent d'animateur, à la création d'un emploi non permanent d'agent polyvalent des services techniques et à l'augmentation du temps de travail de la médiathécaire.

Après avoir étudié le mouvement des effectifs 2025, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le nouveau tableau des effectifs mis à jour suivant :

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS - EMPLOIS PERMANENTS

SERVICE	LIBELLÉ EMPLOI	GRADE	CATÉGORIE	EMPLOIS PERMANENTS		DURÉE DE TEMPS DE TRAVAIL	TOTAL	DATE DÉLIBÉRATION DE CRÉATION DE L'EMPLOI
				TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET			
Administratif	Secrétaire de mairie	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1			1	10/11/2017
	Agent administratif polyvalent	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C		1	28/35ème	1	14/03/2014
Technique	Responsable 1 - Agent polyvalent des services techniques	Agent de maîtrise	C	1			1	13/11/2015
	Responsable 2 - Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique	C	1			1	12/01/2023
	Cantinière	Adjoint technique	C		1	28/35ème	1	10/01/1997
Technique scolaire	Agent polyvalent des services scolaires	Adjoint technique	C		1	24,5/35ème	1	13/01/2017
	Agent polyvalent des services scolaires	Adjoint technique	C		1	25/35ème	1	14/11/2024
	Médiathécaire	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1			1	13/03/2025
Animation	Animateur	Adjoint d'animation	C		1	27/35ème	1	13/03/2025
				4	5		9	

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

SERVICE	LIBELLÉ EMPLOI	MOTIF DU CONTRAT	RÉMUNÉRATION	CATÉGORIE	EMPLOIS NON PERMANENTS		DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL	DATE DÉLIBÉRATION DE CRÉATION DE L'EMPLOI
					TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET		
Technique	Agent polyvalent des services techniques	Accroissement temporaire d'activité - Article L332- 23 1° du Code général de la Fonction Publique	Référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique	C		1	28/35ème	11/09/2025

III. Points sur les commissions :

- **Voirie :**

- Jean-Luc FOURNEYRON confirme au conseil municipal que le chemin au Poteau a été tondu pour permettre l'accès du Poteau vers l'abri bus de Japré. Une buse de récupération a été installée pour franchir le fossé. Il reste à acheter les têtes de sécurité pour la buse. Le coût estimé est d'environ 800€.

- Jean-Luc FOURNEYRON informe le conseil municipal que le fauchage et l'élagage des voies communales auront lieu semaine 45 selon le planning de Grand Poitiers. La fauche sera faite à 1.20m.

- La société Arbor et Sens a fini le sentier piétonnier le 04 septembre. Il reste à sécuriser les fossés. Un tas de terre est présent pour l'instant. Les lieux sont sécurisés avec des grilles et de la rubalise. La société reviendra pour réaliser les finitions et curer le bassin.

- Grand Poitiers a relancé Jean-Luc FOURNEYRON dans le cadre du plan Canopé qui prévoit de nouvelles plantations avec Prom'haies. Le conseil devra réfléchir sur des emplacements possibles. Cela devient urgent. Le conseil municipal propose à nouveau le terrain aux Basses Forges. Jean-Luc FOURNEYRON enverra un mail à tout le conseil pour qu'il émette des idées d'emplacement.

- Jean-Luc FOURNEYRON rappelle au conseil municipal qu'il a contacté l'adjudant-chef Besnard, référent Sureté. Ce dernier pourrait nous conseiller dans le cadre de la mise en place de caméras de surveillance à certains emplacements publics. La commune devra déterminer exactement ce dont elle a besoin comme matériel. Le conseil municipal aimerait que le référent sûreté vienne à la mairie pour lui présenter les solutions possibles.

- Jean-Luc FOURNEYRON a constaté que l'intérieur des véhicules du service technique n'était pas entretenu. Les agents techniques seront tenus de les nettoyer régulièrement. La carrosserie du Kangoo a été abîmée, cet été, par un agent en contrat déterminé. La voiture ayant plus de 5 ans, l'assurance ne prendra pas en charge les réparations. Un devis sera demandé au garage pour évaluer le montant de la réparation.

- Une rencontre avec Grand Poitiers dans le cadre du GER est prévue à la mairie le 15 septembre afin de régler le malentendu sur les travaux prévus rue des Sapins. Pour rappel, ces travaux sont estimés à 21 000 € pour 140 mètres de réfection de voirie.

- **Ecole :** Christine POLO informe le conseil municipal que la rentrée s'est bien passée. Il n'y a plus qu'un seul bus qui assure le transport des élèves entre Tercé, Jardres et Pouillé.

- Un problème se pose pour le bus du centre aéré le mercredi midi car les parents se garent sur le parking devant l'école alors que c'est interdit et matérialisé par des lignes jaunes. Le bus ne peut donc pas se garer. Christine POLO propose de poser de la rubalise pour empêcher le stationnement des véhicules sans gêner le stationnement du bus.

- Christine POLO fait également part du nouvel agencement de l'école suite à la fermeture d'une classe à la rentrée.

- Bruno BELIN, sénateur, rendra visite à l'école le 15 septembre à 16h00 pour évoquer la sécurité au sein du bâtiment.

- Des nouveaux extincteurs ont été installés et la mise en place d'une nouvelle alarme est prévue prochainement. La directrice a demandé à ce qu'un exercice incendie soit organisé car cela n'a pas été fait l'année dernière.

- L'installation d'un adoucisseur à l'école sera proposée pour le budget 2026.

- Un nouveau congélateur a été acheté pour la cantine. Les deux cellules de refroidissement et le lave-vaisselle vont être révisés par la société Servi Hôtel le 17 septembre. Le conseil aimerait acheter un nouveau lave-vaisselle pour la cantine et installer celui de la cantine à la salle des fêtes. Jean-Joël BRUNET aimerait demander à Servi Hôtel si elle vend du matériel d'occasion.

- **Environnement** : Brigitte COUSSAY annonce que la commune a récolté l'équivalent de 27 pots de miel début septembre.

- **Manifestations et communication** : Charlotte PARENTEAU-DENOEL annonce les prochains événements :

- 20 et 21 septembre : Journées du Patrimoine.
- Du 9 au 28 septembre : Exposition à la médiathèque sur « la nouvelle vie des biodéchets » prêtée par Grand Poitiers dans le cadre de son cycle d'animations de sensibilisation sur la réduction des déchets et l'économie circulaire.
- 12 octobre : Marche « Octobre rose » organisée par Terc'Anim et TDL. Départ de l'AJT à 9h00.
- Charlotte PARENTEAU-DENOEL propose au conseil municipal qu'un calendrier mensuel mentionnant tous les événements sur la commune soit créé et diffusé.
- La création d'une commission est proposée pour compléter le cahier des charges nécessaire à la mise en place d'un parcours Terra Aventura sur la commune. Il s'agirait d'un parcours pédestre. Tous les membres du conseil municipal sont intéressés pour en faire partie.

- **Bâtiments** : Christine POLO est allée voir le logement communal situé 9 chemin des Écoliers à la demande de la locataire. Plusieurs réparations sont à prévoir dont la VMC de la salle de bain, la fuite sur le plafond du séjour et l'installation d'une grille de défense sur une fenêtre.

- Brigitte COUSSAY informe le conseil municipal que la nouvelle vaisselle pour le Friaula a été reçue. Elle propose d'acheter des boîtes de rangement en plastique pour les nouveaux verres à vin et flûtes à champagne. Des étiquettes sont collées sur une grande partie des assiettes et des couteaux. Brigitte COUSSAY demande de l'aide pour les décoller car cette tâche est longue et fastidieuse.

- La VMC de la classe des moyens-grands à l'école ne fonctionne plus. Un devis a été demandé à Monsieur MILLAUD, électricien sur la commune. Ce dernier a pu également constater que les compteurs électriques des logements communaux chemin des Écoliers n'étaient plus aux normes. Il manque un disjoncteur différentiel. Un devis sera sollicité pour la mise aux normes des compteurs concernés.

- Christine POLO rappelle au conseil municipal qu'un devis avait été demandé à la Menuiserie Chauvinoise pour le remplacement de plusieurs menuiseries dans les logements communaux chemin des Écoliers. Un autre devis a été demandé à Nova à titre comparatif. La proposition de cette dernière est beaucoup plus intéressante. Le conseil municipal est favorable pour choisir le devis de Nova.

- **Associations** :

- ASPT : Christine POLO, Jean-Luc FOURNEYRON et Marion AUBRUN ont reçu les membres de l'association de foot de Tercé, le 08 septembre, afin de faire le point sur l'organisation de l'entretien des terrains, des réparations et des problèmes rencontrés. La tonte des terrains sera assurée par les agents techniques les fins de semaine. Le traçage sera réalisé par les agents techniques et un membre de l'association. Madame FERRARI, Présidente de l'association, énumère quelques problèmes tels que la vitesse des véhicules sur le chemin du stade et demande à ce que les grilles soient fermées lorsque les terrains sont occupés. Les grilles seront également remises en état et repeintes.
Le filet pare-balls sur le terrain d'entraînement doit absolument être remplacé pour éviter tout accident sur la route de Saint Martin. La commune en commandera un nouveau.

La serrure des toilettes publiques femmes ne fonctionne plus et plusieurs fuites ont été repérées. Une réunion entre l'association et la commune sera faite régulièrement pour assurer un bon suivi du fonctionnement des terrains.

L'électricité sera à remettre aux normes, dans les années à venir, dans les anciens vestiaires.

- Terc'anim : La journée Clin d'œil s'est bien déroulée. Le feu d'artifice était beau. Le beau temps était au rendez-vous.

IV. Questions diverses :

- Nathalie TEXIER propose au conseil municipal de prévoir une journée de tri et de rangement de certains bâtiments communaux (petits garages, anciens vestiaires du stade, etc.). Un lundi sera programmé afin que les agents techniques soient présents.

- Le pique-nique avec les élus et les agents aura lieu le vendredi 26 septembre 2025 à 19h00 au foyer des jeunes.

- Carl CANNETON informe le conseil municipal que des personnes se font passer pour des représentants de SRD et vont chez les administrés. Il s'agit d'une arnaque. La commune diffusera un message sur les réseaux afin de prévenir la population et lui demander d'être vigilante.

- Christine POLO explique au conseil municipal que deux sociétés se sont manifestées pour reprendre le bail du distributeur de pizzas situé route de Fleuré. Just Queen étant en liquidation judiciaire, ce dernier ne fonctionne plus depuis plusieurs mois. Les deux sociétés, SCI Quai 152 et Pizza Trattoria by Lorenzo se contredisent en se présentant à la commune affirmant chacune qu'il ne faut pas faire confiance à l'autre. Le secrétariat de mairie essaie de se renseigner sur la situation réelle directement auprès du mandataire chargé de la liquidation. La délibération portée à l'ordre du jour est donc reportée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt et une heures et quinze minutes.

Le Maire,
Christian RICHARD

La secrétaire de séance,
Marion AUBRUN